

# Société québécoise de science politique (SQSP)

Congrès – Jeudi 19 et vendredi 20 mai 2011, UQÀM

## Atelier

### La mise en place de normes institutionnelles dans les sociétés en conflit

#### Appel à communication

Depuis les années 1990, la communauté internationale intervient dans un certain nombre de pays en conflit<sup>1</sup>. Il s'agit d'une démarche globale, s'articulant autour de trois volets : la libéralisation de l'économie ; la démocratisation et la bonne gouvernance ; le renforcement du système de sécurité (réformes du droit, de la justice et des forces armées). Le but est de renforcer l'efficacité des normes institutionnelles dont les acteurs doivent faire usage dans le cadre de leurs multiples transactions et stratégies, dans les domaines économiques, politiques et sécuritaires. Il s'agit là des conditions indispensables pour créer et assurer un climat de stabilité et de paix favorable aussi bien au développement du commerce et de l'industrie qu'au respect des droits humains.

Le constat général est la faible emprise des normes institutionnelles mises en place. Cela se traduit par le développement des pratiques opaques ou non transparentes, des attitudes d'affrontement ou de contournement, des mécanismes de blocages décisionnels ou de détournements financiers, des trafics illicites ou criminels (drogues, armes, et blanchiment de l'«argent sale» tiré de ces trafics).

Le but de cet atelier est double. D'une part, il s'agira d'établir un état des lieux de ces interventions et de leur impact sur les sociétés cibles. D'autre part, les contributions s'efforceront d'esquisser un modèle d'intervention internationale efficace, en tenant compte des expériences sociales données. La réflexion portera plus spécifiquement sur les questions suivantes :

- Dans quelle mesure la prise et la mise en œuvre des décisions en dehors de toute délibération ou négociation collective contribue-t-elle ou non à créer au sein des populations destinataires un sentiment d'indifférence voire de frustration ? Quelles en sont les conséquences en termes d'adhésion ou de rejet des normes institutionnelles mises en place ? Comment les attitudes d'adhésion ou de rejet de ces normes s'expriment-elles ?
- En quoi les interventions internationales participent-elles ou non d'un mécanisme d'aggravation des déséquilibres sociaux initiaux ou d'anomie ?
- Qu'en est-il des attentes ou des stratégies suscitées par les interventions internationales dans les sociétés destinataires ? En quoi ces attentes ou ces stratégies sont-elles favorables ou non à la réalisation de l'objectif de stabilisation et du recouvrement de la souveraineté nationale et du processus du développement ?

Les propositions de communications (accompagnées d'un résumé de 250 mots) devront être adressées à Louis Naud Pierre ([plnaud@yahoo.fr](mailto:plnaud@yahoo.fr)) avant le 12 décembre 2010.

#### Comité organisateur :

- Julian Durazo, Département de science politique, Université du Québec à Montréal
- Evariste Sanon, Département de science politique, Université du Québec à Montréal
- Larose Chalmers, Département de science politique, Université du Québec à Montréal
- Louis Naud Pierre, Département de science politique, Université du Québec à Montréal
- Dorval Brunelle, Département de sociologie, Université du Québec à Montréal

---

<sup>1</sup> Parmi ces pays, on peut citer notamment : Haïti (1991-), Géorgie et Ossétie du Sud (1992-), Bosnie-Herzégovine (1995-), Croatie (1996-), Kosovo (1999), Serbie-et-Monténégro (2001-), Timor oriental (2002-), Éthiopie et Érythrée (2000-), Burundi (2004), République démocratique du Congo (1999-), Centrafrique (2002-), Côte d'Ivoire (2004-), Libéria (2003-), Sierra Leone (1999-), Afghanistan (2003-), Irak (2003-).